

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-143

**OBJET** : Approbation de la poursuite de l'instruction de la révision du Règlement Local de Publicité de Bry-sur-Marne par le territoire Paris Est Marne & Bois.**PRESENTS :**

- |                           |                           |                            |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique        | - COCQ François           | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline          | - COUSIN Thierry          | - LOUVIGNE Robin           |
| - AMAR Sophie             | - CROCHETON Florence      | - MARTIN Jacques J.P.      |
| - AVOGNON ZONON Clémence  | - DALLEAU Isabelle        | - MARTINEAU Pascal         |
| - BARNOYER Thierry        | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel           |
| - BEGAT Jean-Philippe     | - DROUVILLE Sylvain       | - PANNETIER Gilles         |
| - BENISTI Jacques Alain   | - DUVAUDIER Michel        | - PARRAIN Mary France      |
| - BERRIOS Sylvain         | - FACCHINI Monique        | - PASTERNAK Jean-Jacques   |
| - CADEDDU Jean-Luc        | - FENASSE Delphine        | - PAVIE Alain              |
| - CAILLEREZ Adrien        | - GAUTRAIS Jean-Philippe  | - PETTENI Henri            |
| - CANALES Chantal         | - GAUVIN Brigitte         | - PINEL Vincent            |
| - CAPITANIO Olivier       | - GICQUEL Hervé           | - PIO Régis                |
| - CAPORAL Chrysis         | - GUIGNARD Jean-Jacques   | - PRIMEVERT Catherine      |
| - CARTIGNY Pierre         | - HERBERT Delphine        | - RISPAL Yoann             |
| - CHABOT Sabine           | - JEANNE Laurent          | - ROYER Christel           |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul           | - SEMO Igor                |
| - CHARBONNEL Michèle      | - KENNEDY Marie           | - SPILBAUER Jean-Pierre    |
| - CHARDIN Sylvie          | - LACHELACHE Nassim       | - TOLLARD Virginie         |
| - CHAULIEU Stéphane       | - LAFON Laurent           | - TRIMBACH Pascale         |
| - CHETARD Catherine       | - LAMBERT Gérard          | - VISCARDI Jacqueline      |
| - CLODONG Nicolas         | - LE BIDEAU Dominique     |                            |

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,  
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,  
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,  
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,  
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,  
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,  
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,  
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,  
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,  
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé  
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,  
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,  
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,  
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,  
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,  
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,  
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,  
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,  
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,  
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,  
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,  
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,  
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,  
Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien

<p>Accusé de réception en préfecture  094-200057941-20160711-16-143-  DE  Date de réception préfecture :</p>
--

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Monsieur DOSNE Olivier  
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie  
Monsieur VOGUET Jean-François

**Soit 86 conseillers présents ou représentés,**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor**

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160711-16-143-  
DE  
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

**OBJET** : Approbation de la poursuite de l'instruction de la révision du Règlement Local de Publicité de Bry-sur-Marne par le territoire Paris Est Marne & Bois.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5219-5 portant sur les compétences dévolues aux établissements publics territoriaux,

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-14 et L.581-14-1 portant sur l'élaboration, la révision ou la modification des règlements locaux de publicité par les établissements publics territoriaux,

**VU** la délibération du conseil Municipal de Bry-sur-Marne n°2015/D138 du 18/12/2015, prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité et définissant les modalités de concertation,

**VU** la délibération du conseil Municipal de Bry-sur-Marne n°2016/D50 du 02 juin 2016, demandant au conseil de Territoire ParisEstMarne&Bois d'achever la procédure de révision du Règlement Local de Publicité,

**CONSIDERANT** qu'il appartient désormais au Conseil de Territoire de se prononcer sur la poursuite de la procédure engagée,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 21 juin 2016,

**DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

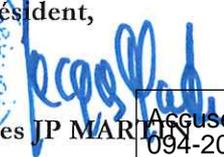
**DECIDE** de poursuivre la procédure de révision du règlement local de publicité engagé antérieurement par la Ville de Bry-sur-Marne et de la mener à son terme dans les mêmes conditions, et ce quel que soit l'état d'avancement de la procédure,

**DECIDE** de se substituer à la commune de Bry-sur-Marne dans tous les actes et délibérations à venir et afférents aux procédures de révision du règlement local de publicité engagé,

**DECIDE** de maintenir l'instruction technique du dossier de révision du règlement local de publicité par les services de la Ville de Bry-sur-Marne conformément à la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Bry-sur-Marne au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

**CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
Jacques JP MARTEL



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160711-16-143-  
DE  
Date de réception préfecture :